

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Algorythme Formation — Version Mai 2026

Article 1 — Présentation

Algorythme Formation est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers des technologies numériques.

SIRET : 10191667400019 — 422 Avenue de Verdun, 33700 Mérignac —
contact@algorythme-formation.fr — 05 54 54 24 84

Article 2 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de formation professionnelle passée auprès d'Algorythme Formation par un commanditaire (particulier, entreprise, association, OPCO, ou tout autre financeur tiers).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Des conditions particulières peuvent être convenues par écrit et priment sur les CGV en cas de contradiction.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature de la convention de formation.

Article 3 — Formation du contrat

La commande est prise en compte à réception de la convention de formation dûment signée par les deux parties, ou du devis signé. Aucune formation ne peut démarrer sans signature préalable.

Le commanditaire est responsable du choix des actions de formation et de leur adéquation aux besoins de ses collaborateurs.

Article 4 — Tarifs

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA applicable est de 20 %.

Les tarifs communiqués sont valables pour la durée indiquée sur le devis. Passé ce délai, Algorythme Formation se réserve le droit de les réviser.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du formateur, le cas échéant, sont facturés en sus sur justificatifs, sauf accord contraire stipulé dans le devis.

Article 5 — Modalités de règlement

Sauf conditions particulières mentionnées dans la convention de formation, les modalités de règlement sont les suivantes :



- Acompte : 50 % du montant HT à la signature de la convention de formation.
- Solde : 50 % à réception de la facture de solde émise à l'issue de la formation, payable sous 30 jours.

Le règlement s'effectue par virement bancaire. Les coordonnées bancaires figurent sur les factures émises par Algorythme Formation.

Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCO ou tout autre financeur tiers, la facture est émise directement auprès du financeur désigné, à l'issue de la formation. En cas de non règlement par ce tiers, quelle qu'en soit la cause, la totalité de la facture devient immédiatement exigible auprès du commanditaire.

Article 6 — Retard de paiement

En cas de retard de paiement, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce :

- Des pénalités de retard sont appliquées au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est exigible de plein droit.

Algorythme Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre la délivrance des documents de fin de formation (certificats, attestations) jusqu'au complet règlement des sommes dues.

Article 7 — Annulation et report à l'initiative du commanditaire

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit à contact@algorythme-formation.fr.

Les conditions suivantes s'appliquent :

Délai avant début de la formation	Indemnité forfaitaire
Plus de 10 jours ouvrés	Aucune indemnité
Entre 6 et 10 jours ouvrés	50 % du prix HT
Moins de 5 jours ouvrés	100 % du prix HT

L'absence totale ou partielle des participants est assimilée à une annulation à la date de début. Ces indemnités ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle.

Article 8 — Annulation à l'initiative d'Algorythme Formation

Algorythme Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant, en informant le



commanditaire dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont intégralement remboursées ou reportées sur une session ultérieure, au choix du commanditaire.

Article 9 — Suivi de l'exécution et documents de fin de formation

La présence est attestée par une feuille d'émargement signée par chaque participant et le formateur, par demi-journée.

À l'issue de la formation, Algorythme Formation remet au commanditaire dans les 5 jours ouvrés suivant la dernière session :

- Un certificat de réalisation nominatif par participant.
- Un bilan pédagogique de session.
- Les résultats d'évaluation des acquis (agrégés ou individuels selon accord préalable).

Ces documents conditionnent la prise en charge par les financeurs (OPCO et autres). Ils ne peuvent être délivrés qu'après complet règlement de la formation.

Article 10 — Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux participants sont protégés par le droit d'auteur et réservés à leur usage exclusif dans le cadre de la formation suivie. Toute reproduction, diffusion ou exploitation commerciale, totale ou partielle, est interdite sans l'accord écrit préalable d'Algorythme Formation.

Article 11 — Confidentialité

Algorythme Formation et ses formateurs s'engagent à une stricte confidentialité quant aux informations et documents obtenus dans le cadre de la prestation. Cette obligation subsiste après la fin de la convention.

Article 12 — Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont collectées et traitées par Algorythme Formation aux seules fins de réalisation et de suivi de la formation, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Le commanditaire est responsable d'informer chaque participant de ce traitement. Les données sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la formation. Toute demande d'accès, de rectification ou de suppression est à adresser à contact@algorythme-formation.fr.

Article 13 — Réclamations



Toute réclamation relative à la prestation est à adresser par écrit à reclamation@algorythme-formation.fr. Algorythme Formation s'engage à accuser réception sous 2 jours ouvrés et à apporter une réponse de fond sous 5 jours ouvrés.

Article 14 — Règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut de règlement amiable dans un délai de 30 jours, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

